

**SYNDICAT
INTERCOMMUNAL
A VOCATION
SCOLAIRE D'ARBOIS**

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le 12/10/2026
ID : 039-253901961-20261012-D26101213-DE



DECISION D.26.10.12 -13

Objet : Prêt Banque Populaire 665 000€

La Présidente du SIVOS,

Vu l'article L 5210-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération DEL 26.10.05-07 du Comité Syndical du 05 octobre 2026, délégrant à Mme la Présidente le pouvoir de procéder à la réalisation des emprunts, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Vu l'arrêté portant délégation de fonctions et de signatures à Mme Michelle DUROCHE, 2^{ème} Vice-Présidente en charge des finances, pris par Mme la Présidente en date du 6 octobre 2026 ;

Considérant les consultations réalisées,

DECIDE

De conclure un contrat de prêt avec la BANQUE POPULAIRE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Objet : Financement travaux de réhabilitation école MOREL et passerelle
- Montant du capital emprunté : 665 000€
- Durée d'amortissement : 20 ANS
- Taux fixe : 4.21%
- Montant total des intérêts : 298 360.40€
- Mode d'amortissement : échéances constantes
- Montant des frais de dossier : 500€
- Périodicité retenue : Annuelle avec 1^{ère} échéance avancée
- Indemnité de remboursement anticipé : indemnité actuarielle non plafonnée

Arbois, le 12/10/2026

Pour la Présidente, empêchée et par délégation,
La Vice-Présidente chargée des Finances

Michelle DUROCHE

